

Communication adressée à tous PNT HOP!

RAPPEL DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

EXEMPLE DU SYNDROME AEROTOXIQUE

Chèr(e)s collègues,

Le CHSCT PNT souhaite vous rappeler les procédures de déclaration d'accident de travail.

Qu'est ce qu'un accident de travail ?

Un accident de travail est un événement soudain occasionnant ou pouvant occasionner une lésion consécutive à votre activité professionnelle.

Les lésions physique ou psychologique peuvent être considérées comme dues à un Accident de Travail pourvu qu'elles aient été occasionnées pendant le travail ou qu'elles soient apparues pour des raisons consécutives au travail.

La jurisprudence établit que pour être considéré comme un accident de travail, l'événement doit être daté précisément.

Accident du Travail et Arrêt Maladie

Il n'y a aucun rapport entre un accident du travail et un arrêt maladie. En effet, vous pouvez être victime d'un accident de travail sans pour autant être dans l'obligation de voir un médecin.

Dans la mesure où vous allez consulter, le médecin peut estimer que votre accident de travail ne justifie pas un arrêt maladie; en revanche si il en délivre un, celui-ci doit l'être sur un feuillet spécifique.

Pour autant votre accident de travail est réel et est valable si la déclaration est faite dans les temps.

Quelques exemples d'accidents du travail

Nous vous proposons une liste non exhaustive d'exemples :

- Une pollution de l'air cabine, fumée, odeur
- Illumination Laser,
- Accident de trajet,
- Otite barotraumatique,
- Chute,
- Témoin d'un décès à bord (conséquences psychologiques possibles *a posteriori*). Si vous êtes confrontés à cette situation, il est conseillé d'aller voir le médecin qui vous expliquera sûrement certains mécanismes psychologiques qui peuvent survenir dans les semaines suivant le traumatisme, etc...

Déclarer un accident du travail

▪ Pourquoi ?

Même s'il n'y a aucun arrêt de travail, c'est la seule trace écrite permettant par la suite de déclarer éventuellement une maladie professionnelle.

Un incident le jour J peut avoir des conséquences plusieurs mois après. La déclaration d'accident du travail vous permettra, même *a posteriori*, de rapprocher votre état de santé à votre activité professionnelle. Il vous permettra également de ne pas faire d'avance de frais pour vos soins.

▪ Comment ?

En cas d'accident du travail ou de trajet, avec ou sans arrêt de travail, vous devez informer les services HOP! concernés :

- Par téléphone : le service Régulation PN ou Logistique PN
- Par mail : DRH / Service Paie

Remplir personnellement (dans la mesure du possible), ou faire remplir avec le plus grand soin le formulaire de déclaration d'accident du travail HOP! est disponible sur :

[HOPTEAM > Espace RH > Santé et Qualité de Vie au Travail](#)

La HOPBOX > Services > Informations sanitaires : (en vous référant au Mémo RH PN – Procédure déclaration interne d'accident du travail Personnel Navigant.).

En cas d'urgence ou le week-end, le formulaire est disponible auprès du CCO ou de la Régulation.

En cas d'arrêt de travail, informez la Régulation PN ou logistique PN de la durée de l'arrêt dès que vous en avez connaissance. Le cas échéant, adresser sous 48 heures au Service Paie le feuillet d'arrêt de travail destiné à l'employeur.

▪ Quand ?

Adressez **IMPERATIVEMENT** le document d'accident du travail **sous 24 heures** au Service Paie HOP! en charge de votre secteur par mail ou éventuellement par fax puis renvoyez le document original par courrier. Afin d'assurer une prise en charge par la CPAM au titre d'un Accident du Travail, **HOP ! dispose d'un délai de 48 heures** (non compris les dimanches et jours fériés) pour effectuer cette déclaration. **Passé ce délai**, cette prise en charge peut faire l'objet **de contestation ou de refus**.

N'hésitez pas à vous assurer auprès du service paie que la déclaration a bien été faite à la CPAM.

EXEMPLE DU SYNDROME AEROTOXIQUE

Le CHSCT PNT souhaite vous alerter en particulier sur le syndrome aérotoxique auquel nous pouvons être confrontés dans nos avions.

Pour illustrer la procédure à suivre si vous êtes confrontés à une situation de même type, nous vous donnons deux cas donnés à titre d'exemple, Cette dernière n'a pas de caractère obligatoire.

▪ CAS DE FUMEE

Il s'agit d'un évènement ayant une cause technique.

Etape 1 : Remplir le TLB. Suivant l'option choisie, la maintenance pourra suspecter telle ou telle panne et donc intervenir avec une efficacité accrue.

Par exemple :

LIGHT (or THICK) SMOKES EXPERIENCED IN THE COCKPIT (and/or IN THE CABIN). ORIGINATED FROM (AIR CONDITIONING, WINDSCREEN, FLOOR, GASKET, CEILING LIGHT, etc...). IT LASTED FOR xx MINUTES DURING TAXI and/or TAKE/OFF, CLIMB, CRUISE, DESCENT, APPROACH, GO-AROUND, LANDING.

Etape 2 : Suivre la procédure de déclaration d'Accident de Travail et mettre en copie votre CHSCT (délai 24h)

▪ CAS D'ODEUR ANORMALE (odeur de chaussettes mouillées, émanations diverses, ...)

Il s'agit d'un évènement ayant une cause technique

Etape 1 : Remplir le TLB. Suivant l'option choisie, la maintenance pourra suspecter telle ou telle panne et donc intervenir avec une efficacité accrue.

Par exemple :

LIGHT (or SIGNIFICANT) UNHEALTHY SMELL EXPERIENCED IN THE COCKPIT (and/or IN THE CABIN). ORIGINATED FROM (AIR CONDITIONING, WINDSCREEN, FLOOR, GASKET, CEILING LIGHT, etc...). IT LASTED FOR xx MINUTES DURING TAXI and/or TAKE/OFF, CLIMB, CRUISE, DESCENT, APPROACH, GO-AROUND, LANDING.

Etape 2 : Suivre la procédure de déclaration d'Accident de Travail et mettre en copie votre CHSCT (délai 24h)

Retrouvez une étude de l'**OACI** sur le syndrome aérotoxique en cliquant [ici](#)

(http://fdx.alpa.org/portals/26/docs/053116_ESC%20ICAO%20Circ.344%20.pdf)



Vos contacts

Les élus et RS du CHSCT PNT sont joignables collectivement par mail à l'adresse : chsctpnt@hop.fr ou individuellement aux adresses ci-dessous :

Christophe SURDOL: chsurdol@hop.fr

Anaïs DELATOUR: andelatour@hop.fr

Denis DUVOYÉ : deduvoye@hop.fr

Alexandre GUINTARD : alquintard@hop.fr

Jean-Baptiste HERBET : jberbet@hop.fr

Gabriel CABOS : gacabos@hop.fr

Les élus du CHSCT